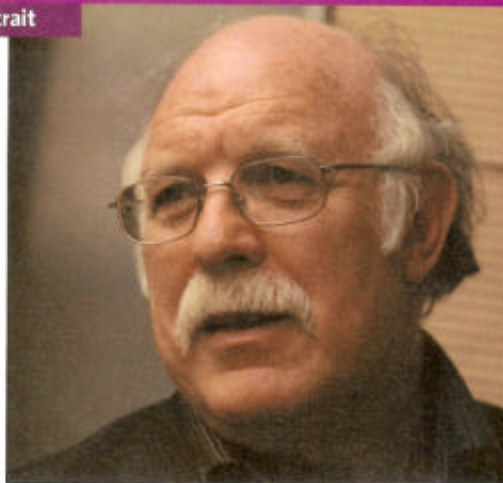


Jean-Pierre Rosenczveig

Président du tribunal pour enfants de Bobigny en Seine-Saint-Denis et président de l'association Défense des enfants International-France

Le juge et les enfants

Figure incontournable et obstinée, Jean-Pierre Rosenczveig se consacre depuis plus de trente ans au droit et à la protection de l'enfance. Que ce soit au travers de sa pratique de magistrat, de son engagement associatif ou en lançant l'"Appel des 100", il n'a de cesse de plaider pour un retour aux sources de la justice des mineurs.



Même en civil, sans sa toge noire, le juge Rosenczveig est en représentation. Dans sa salle d'audience ou son cabinet, il joue son rôle à la perfection. Et ça l'amuse. C'est ainsi qu'il avoue, à 58 ans, être « incapable de prendre la moindre décision ». Avec 700 dossiers traités par an au tribunal pour enfants de Bobigny, en Seine-Saint-Denis (93), qu'il préside depuis 1992, la remarque fait sourire.

« pas être juge du siège », sourit-il. Pourtant, au-delà de la boutade, se cache un militant forcené : « Si la justice est là pour punir, le juge des enfants est là pour reconstruire. Beaucoup démissionnent car ils en ont ras-le-bol de voir des enfants enfermés. Moi, je dis qu'on a une certaine marge de manœuvre pour l'empêcher. » Juge des enfants depuis plus de trente ans et lui-même père de trois enfants, Jean-Pierre Rosenczveig est aussi président de nombreuses asso-

ciations, notamment Défense des enfants International-France (DEI-France) dont l'assemblée générale a eu lieu fin janvier. C'est d'ailleurs à ce titre, et en tant que magistrat, qu'il a lancé, en septembre, avec Claude Roméo, directeur de l'enfance et de la famille au conseil général de Seine-Saint-Denis, l'"Appel des 100" pour l'ouverture d'un débat national sur la réforme de la protection de l'enfance. « On a gagné, jubile-t-il. Maintenant, à chacun d'entre nous de militer pour que ce débat soit nourri. » Autre « petit morceau de gloire » : son rapport au ministre des Affaires sociales en 1992 sur la déontologie des travailleurs sociaux. Le juge revêt ici la robe d'avocat pour défendre ceux

notre travail ». « On ne parle d'eux que quand ça ne marche pas, déplore-t-il. Il faut revaloriser leur image car ils sont la principale arme de protection de l'enfance. »

Boulimie de travail

Mais s'il plaide, c'est surtout pour les mineurs, remarque Claire Brisset, défenseuse des enfants : « Il est infatigable et a une capacité impressionnante à garder le cap. » Sur son site Internet, il rassemble tous les documents ayant trait à la protection de l'enfance. Quand il ne les écrit pas lui-même. Sa dernière contribution : une nouvelle version du *Dispositif français de protection de l'enfance*, 1500 pages et quatre ans de travail. « Je connais la qualité de ce que je fais et là, c'est remarquable », assure-t-il en toute simplicité. Car monsieur le juge aime bien le "je" même s'il se défend d'être « fondamentalement autocentré ». Son complice, Claude Roméo, souligne : « Ça peut heurter mais ça fait la qualité du personnage. » Lui-même ajoute : « Ce n'est pas de la vantardise mais j'ai une gamme de compétences que tout le monde n'a pas. C'est pourquoi je suis unique en France. »

Sa boulimie de travail lui a valu un quadruple pontage il y a cinq ans. Mais le bulldozer

continue d'avancer. Certains, comme Claude Roméo, disent qu'il veut « laisser une trace ». Lui explique tranquillement « préparer sa nécrologie [...] avec un enterrement à 500 personnes ». Ce qui ne l'empêche pas de penser à l'avenir : « Je quitte mes fonctions soit les deux pieds devant, soit par le haut. » Alors, il réfléchit à « des postes inaccessibles ». Il se verrait bien à la tête de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) ou de l'École nationale de la magistrature (ENM). Quant à la politique, ses trois ans passés, au début des années 1980, au cabinet de Georgina Duloix, alors secrétaire d'État à la Famille, lui ont laissé un goût d'inachevé.

« SI LA JUSTICE EST LÀ POUR PUNIR, LE JUGE DES ENFANTS EST LÀ POUR RECONSTRUIRE. BEAUCOUP DÉMISSIONNENT CAR ILS EN ONT RAS-LE-BOL DE VOIR DES ENFANTS ENFERMÉS. MOI, JE DIS QU'ON A UNE CERTAINE MARGE DE MANŒUVRE POUR L'EMPÊCHER. »

Derrière sa grosse moustache blanche, l'homme a le verbe facile. Avec un père hongrois, dans le roulement à billes, et une mère polonaise, mécanographe à la SNCF, la vocation judiciaire du petit Jean-Pierre est « un concours de circonstances » : « Le jour de mon bac, je suis tombé dans les pommes et mon frère, qui était médecin, m'a amené aux urgences. C'est là qu'on a décidé que je serais magistrat. »

L'"Appel des 100"

Même ton badin pour expliquer le choix du droit des enfants. « Comme je ne supporte pas la hiérarchie, je ne pouvais pas être procureur, comme j'ai horreur du sang, je ne pouvais pas devenir juge d'instruction et comme je déteste être assis, je ne pouvais

pas être juge du siège », sourit-il. Pourtant, au-delà de la boutade, se cache un militant forcené : « Si la justice est là pour punir, le juge des enfants est là pour reconstruire. Beaucoup démissionnent car ils en ont ras-le-bol de voir des enfants enfermés. Moi, je dis qu'on a une certaine marge de manœuvre pour l'empêcher. » Juge des enfants depuis plus de trente ans et lui-même père de trois enfants, Jean-Pierre Rosenczveig est aussi président de nombreuses asso-

ciations, notamment Défense des enfants International-France (DEI-France) dont l'assemblée générale a eu lieu fin janvier. C'est d'ailleurs à ce titre, et en tant que magistrat, qu'il a lancé, en septembre, avec Claude Roméo, directeur de l'enfance et de la famille au conseil général de Seine-Saint-Denis, l'"Appel des 100" pour l'ouverture d'un débat national sur la réforme de la protection de l'enfance. « On a gagné, jubile-t-il. Maintenant, à chacun d'entre nous de militer pour que ce débat soit nourri. » Autre « petit morceau de gloire » : son rapport au ministre des Affaires sociales en 1992 sur la déontologie des travailleurs sociaux. Le juge revêt ici la robe d'avocat pour défendre ceux

notre travail ». « On ne parle d'eux que quand ça ne marche pas, déplore-t-il. Il faut revaloriser leur image car ils sont la principale arme de protection de l'enfance. »

Boulimie de travail

Mais s'il plaide, c'est surtout pour les mineurs, remarque Claire Brisset, défenseuse des enfants : « Il est infatigable et a une capacité impressionnante à garder le cap. » Sur son site Internet, il rassemble tous les documents ayant trait à la protection de l'enfance. Quand il ne les écrit pas lui-même. Sa dernière contribution : une nouvelle version du *Dispositif français de protection de l'enfance*, 1500 pages et quatre ans de travail. « Je connais la qualité de ce que je fais et là, c'est remarquable », assure-t-il en toute simplicité. Car monsieur le juge aime bien le "je" même s'il se défend d'être « fondamentalement autocentré ». Son complice, Claude Roméo, souligne : « Ça peut heurter mais ça fait la qualité du personnage. » Lui-même ajoute : « Ce n'est pas de la vantardise mais j'ai une gamme de compétences que tout le monde n'a pas. C'est pourquoi je suis unique en France. »

Sa boulimie de travail lui a valu un quadruple pontage il y a cinq ans. Mais le bulldozer

Pirouettes

En attendant, jamais en repos, il vient de lancer son blog. Il s'y "paie" Sarkozy, ironise sur « la frite belge » de Johnny, ou raille le futur projet de loi sur la prévention de la délinquance : « On pourrait même songer à punir plus sévèrement les enfants que les majeurs : en tapant fort quand ils sont petits, on pourrait faire des économies plus tard ! » Cynique, Jean-Pierre Rosenczveig ? Non, juste provocateur. Une dernière pirouette avant de lâcher : « Ne vous fiez pas à mon jeu. » Monsieur le juge s'amuse. Certes de lui, mais surtout de nous. ■

RAPHAËLE BESSE DESMOULIÈRES
PHOTO MARTA NASCIMENTO/REA